

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVENS

Délibération
N° 2022-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS**

Nombre de conseillers en exercice :	15	VOTE : pour :	13
Présents :	11	contre :	0
Absents :	4	abstentions :	0
Procuration	2		
Date de la convocation :	10/03/2022	Secrétaire de séance :	Thierry PROFFIT

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022

ID : 074-217400530-20220315-D202203_16-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 15 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : CHATEL Christophe / CHATEAU Baptiste / FAVRAT Florent/ NOEL Ruta.

PROCURATIONS : Christophe CHATEL donne procuration à Gil THOMAS/ Ruta NOEL donne procuration à Coralie DÉCOMBARD

Bâtiments
communaux

OBJET : Contrat de services avec la Sté DELTA DORE pour la maintenance du système de gestion du chauffage du complexe socio culturel et scolaire.

LE MAIRE INFORME les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la mise en conformité du système avec l'évolution de l'environnement technique (évolution des matériels, des systèmes d'exploitation et des logiciels de base) comprenant en cas de besoin l'actualisation des données génériques ; ou la modification du système destinée à tenir compte d'un changement quantitatif des besoins de la commune (utilisateur).

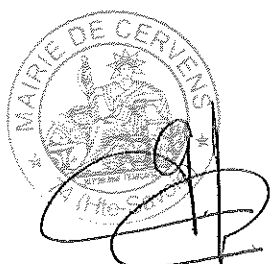
La société DELTA DORE compétente dans ce domaine propose un contrat pour un montant annuel de 690 € HT tacitement renouvelable.

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

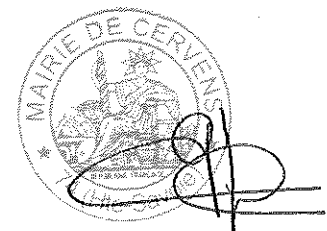
- ☞ **DECIDE** de confier à la Sté DELTA DORE la maintenance du système de gestion du chauffage du complexe socio culturel et scolaire pour un montant annuel de 690 euros Hors Taxes.
- ☞ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire par sa présentation en Préfecture le
Et son affichage le
Le Maire, Gil THOMAS



24 MAR. 2022